

FORMATION MAINTIEN ET ACTUALISATION DES CONNAISSANCES

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

A l'issue d'une formation, le SST doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail, ou de sa vie de tous les jours, en portant secours à la (aux) victime(s).

Il doit également être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Public concerné et pré-requis : Toute personne titulaire du certificat SST

Durée de la formation : 7 heures pour un groupe de 4 à 10 personnes.

Programme :

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans son entreprise

Actualisation des connaissances pour intervenir face à une situation d'accident de travail, être capable de :

- Protéger de façon adaptée
- Examiner la victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- Secourir la victime de manière appropriée
 - * La victime saigne abondamment
 - * La victime s'étouffe
 - * La victime se plaint d'un malaise
 - * La victime se plaint de brûlures
 - * La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - * La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - * La victime ne répond pas mais elle respire
 - * La victime ne répond pas et ne respire pas, utilisation du défibrillateur (DAE)

Toutes les thématiques sont abordées pour l'adulte, l'enfant et le nourrisson.

Méthodes et moyens pédagogiques : exposés interactifs, démonstrations, exercices pratiques au moyen de trois mannequins (adulte, enfant bébé), mise en situation d'accident du travail simulée, défibrillateur de formation, plan d'action de prévention et plan d'intervention INRS

Moyens d'encadrement : Laurence Pereira formatrice SST certifiée INRS.

Validation : épreuve certificative selon les critères d'évaluation définis par l'INRS dans le référentiel de certification des SST et transcrits dans une grille de certification individuelle. Elle permet si le candidat a participé à l'ensemble de la formation, de délivrer le certificat SST valable 24 mois de plus. Ce certificat, pour rester valable au-delà de 24 mois, implique de participer de nouveau à une formation « Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) de SST » d'une durée de 7h.

Documents remis : certificat de réalisation, feuille d'émargement, aide-mémoire SST Edition INRS ED 4085, certificat SST.